

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC CONCERNANT LES MESURES DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUES ET LE PROCESSUS D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 465-23 RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné que les principales étapes à venir du processus d'adoption et de participation publique en lien avec le projet de Règlement n° 465-23 concernant la démolition d'immeuble sont :

Étape/Activité	Date et heure	Lieu
1. Diffusion d'informations : Publication d'un avis public indiquant les mesures de participation dans le processus d'adoption du règlement de démolition d'immeuble. L'avis public sera publié sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site internet.	13 avril 2023	3777, rue Principale, Dunham, JOE 1M0 Sur le site Web de la Ville de Dunham
2. Consultation publique écrite : Les commentaires écrits quant à ce projet de règlement peuvent être acheminés à l'hôtel de ville ou par courriel au greffe@ville.dunham.qc.ca	Du 13 avril 2023 au 1 ^{er} mai 2023 à 13h00	3777, rue Principale, Dunham, JOE 1M0 greffe@ville.dunham.qc.ca
3. Assemblée publique de consultation : Le projet sera expliqué en détails (en présence de représentants de l'administration et de certains élus) et les personnes qui désirent émettre des commentaires et des questions quant à ce projet auront également l'opportunité de le faire.	1 ^{er} mai 2023 à 18h00	3777, rue Principale, Dunham, JOE 1M0
4. Dépôt du rapport de rétroaction indiquant le déroulement, les commentaires et les questions reçues sur le règlement. Le rapport se termine par une recommandation au conseil sur la suite du processus.	2 mai 2023 à 19h00	3777, rue Principale, Dunham, JOE 1M0
5. Adoption du règlement final par le conseil municipal (avec ou sans modifications) après le dépôt du rapport de rétroaction sur les mesures de participation publique	6 juin 2023 à 19h00 ou à une séance du conseil ultérieure à cette date**	3777, rue Principale, Dunham lors de la séance du conseil municipal à l'hôtel de ville
6. Émission d'un certificat de conformité par la MRC par rapport aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement	Date indéterminée ultérieure au 6 juin 2023	Séance du conseil de la MRC Brome-Missisquoi, 749, rue Principale, Cowansville

** Il est à noter que la prise de décision finale du conseil municipal pourrait être reportée pour tenir compte de certaines questions ou commentaires des citoyens reçus dans le cadre des mesures de participation publique.

Le premier projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance du conseil du 4 avril 2023 et vise l'adoption d'un règlement sur la démolition. Le projet de règlement est à ce lien : <https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/projets-de-reglements-et-reglements/projets-de/> Les mesures de participation publiques sont mises en place conformément au Règlement n° 444-22 décrétant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le règlement s'appliquera sur l'ensemble des zones de la Ville de Dunham.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du projet de règlement et son texte peuvent également être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) JOE 1M0 et dans le site Internet de la Ville.

FAIT À DUNHAM, CE 13^E JOUR D'AVRIL 2023.



Jean-François Grandmont, greffier par intérim